

# DIPLOME D'ETABLISSEMENT PROTECTION ANIMALE DE LA SCIENCE AU DROIT



# BIEN CONNAITRE POUR MIEUX DEFENDRE

Gérard Hass

DANS LE DOMAINE DE LA PROTECTION ANIMALE, LA FORMATION DES ACTEURS EST L'UN DES AXES PHARES EN FAVEUR DE LA PROTECTION DES ANIMAUX. AU-DELA DE LA FORMATION DES AGENTS DE L'ETAT, IL EST DESORMAIS ADMIS QUE LA FORMATION A LA PROTECTION ANIMALE DE TOUTES LES PERSONNES INTERAGISSANT DU POINT DE VUE PROFESSIONNEL OU PERSONNEL AVEC LES ANIMAUX DOIT ETRE DEVELOPPEE.

## PUBLIC CONCERNE

Diplôme ouvert aux professionnels du droit en lien avec l'animal en exercice ou en reconversion, notamment diplômés en droit, en sciences vétérinaires, en agronomie et en science politique (niveau licence ou équivalent).

Les candidats ne répondant pas à ces conditions mais justifiant d'un intérêt et d'un profil particulier et de connaissances de bases en droit de la protection animale lors de leur candidature pourront toutefois être acceptés par décision du comité pédagogique.

## COMPETENCES ACQUISES

- Droit public et privé et sciences du vivant appliquées à l'animal ;
- Droit international et national et histoire du droit appliqués à l'animal sauvage ou approprié ;
- Physiologie et besoin des animaux, définition du BEA ;
- Acteurs publics et privés de la protection animale ;
- Normes privées de protection animale et règles éthiques ;
- Formes, conditions et modalités juridiques et pratiques d'exercice d'activités professionnelles en lien avec l'animal sauvage (chasse, pêche, captivité) ou approprié (élevage, abattage, expérimentation) ;
- Formes, conditions et modalités de gouvernance des pratiques d'exercice d'activités professionnelles en lien avec l'animal sauvage ou approprié ;
- Découverte du concept de santé globale et des interrelations homme/faune/flore/environnement

## ORGANISATION DE LA FORMATION

Ces éléments seront précisés en continu jusqu'à l'ouverture de la session.

L'organisation pédagogique de la formation repose sur un format de trois semaines, mixant, à partir du campus vétérinaire de Lyon (ENSV-FVI), enseignements par des enseignants-chercheurs, praticiens et représentants professionnels d'une part et visites de terrain d'autre part.

Les étudiants du DE PASD suivent un socle commun de 4 unités d'enseignement (UE) pour un total de 94 h.

## DUREE ET DATE DE LA FORMATION

Le DE PASD comporte 94 h d'enseignements :

- 64 h d'enseignements à l'École Nationale des Services Vétérinaires incluant des tables rondes et des débats
- 30 h de visites de terrain réparties sur les trois semaines
- 2 jours de jurys et de présentation des mémoires.

## LIEU DE LA FORMATION

VetAgro Sup - Ecole Nationale des Services Vétérinaires (ENSV-FVI) campus vétérinaire de Lyon, 1 avenue Bourgelat, 69280 MARCY L'ETOILE  
Visites de terrain en région Auvergne-Rhône-Alpes et Métropole de Lyon.

## MODALITES DE CONTROLE DES CONNAISSANCES

La validation du DE PASD se fait par un mémoire avec soutenance orale et par la semaine aux trois semaines de présentation.

Le mémoire porte sur un sujet identifié lors des visites de terrain, en lien avec les enseignements dispensés. Il est encadré par une personne d'expérience dont le domaine de compétence est en lien avec le sujet de mémoire. L'encadrant du mémoire remet au jury de fin de formation un rapport sur le mémoire réalisé et une proposition de note pour celui-ci. La soutenance orale du mémoire, a lieu à la suite des 3 semaines devant un jury composé d'au moins deux membres du comité pédagogique du DE PASD et d'un enseignant-chercheur. Il est donné connaissance au jury du rapport établi par l'encadrant du mémoire et de la note proposée par celui-ci. Sur la base de cette proposition et de la soutenance orale du candidat, le jury attribue une note définitive au mémoire et une note de soutenance orale.

Pour obtenir le Diplôme d'Etablissement "Protection animale : de la science au droit", le candidat doit avoir participé à l'ensemble des épreuves précédemment détaillées, et avoir obtenu un total d'au moins 10 points sur 20.

## CONDITIONS D'INSCRIPTION AU DIPLOME D'ETABLISSEMENT

Le diplôme est ouvert aux professionnels du droit ou en lien avec l'animal en exercice ou en reconversion, notamment diplômés en droit, en sciences vétérinaires, en agronomie et en sciences politiques (niveau licence ou équivalent).

La sélection des candidats a lieu sur dossier et/ou entretien avec le comité pédagogique du Diplôme d'Etablissement "Protection animale : de la science au droit".

## FRAIS D'INSCRIPTION

Les frais d'inscription sont de 1 500 € (tarif réduit à 1000 € pour les étudiants ou demandeurs d'emploi)

Tarif étudiant : - de 26 ans ou arrêt de scolarité inférieur à 2 ans ;

Tarif demandeur d'emploi : sur présentation d'une attestation d'allocataire de Pôle Emploi ou organisme équivalent

## CANDIDATURE

Le dossier de candidature est à remplir en ligne avant le 15 juillet de l'année de la session – CV détaillé et lettre de motivation obligatoires

[HTTP://WWW.ENSV.FR/INSCRIPTIONS-DE-PASD/](http://www.ensv.fr/inscriptions-de-pasd/)